

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Année 2021/2022

Ce qui est attendu des enfants...

POLITESSE : Les enfants doivent utiliser quotidiennement les mots Bonjour, S'il vous plaît, Merci, Pardon, Au revoir... Les adultes qui les accompagnent doivent montrer l'exemple... Cela ne coûte rien et fait toujours plaisir.

RESPECT : Les enfants doivent respecter toutes les personnes de l'école (enfants, enseignants et adultes intervenant dans les locaux).

NON-VIOLENCE : Les élèves doivent éviter les gestes brutaux et les comportements violents en classe, dans les rangs et en cour de récréation. Toute violence sera sévèrement sanctionnée. En cas de conflit, chaque élève doit impérativement s'adresser à l'adulte qui surveille.

SELF : Les élèves de CE2 et CM se rendront au self du collège sous la surveillance d'adultes. Les enfants doivent se tenir correctement dans la rue. Une surveillance sera effectuée quotidiennement afin que les élèves mangent dans le calme et s'habituent à ne pas gaspiller la nourriture.

Ce qui est interdit...

TOILETTES : Le bâtiment abritant les toilettes est nettoyé tous les midis et tous les soirs. Les élèves doivent faire en sorte qu'il reste propre toute la journée. Il est donc interdit d'y jouer. Les toilettes filles sont réservées aux filles... Il est important de tirer la chasse d'eau après chaque utilisation. Le papier utilisé pour se sécher les mains doit être jeté dans les poubelles.

TELEPHONE ET MONTRE CONNECTEE : Le téléphone portable ainsi que toute montre connectée sont strictement interdits pour les élèves (même au cours des voyages).

OBJETS INUTILES : Tout objet dont l'enfant n'a pas la nécessité à l'école (MP3, magazines divers, jeux vidéos...) doit rester à la maison.

JEUX : Les balles rebondissantes sont interdites. Les ballons (en mousse seulement) sont autorisés s'il ne pleut pas aux récréations. Certains jeux à la mode (cartes Pokemon, cordes à sauter, billes...) sont autorisés mais non gérés par les enseignants en cas de perte. Ils pourront être interdits s'ils deviennent dangereux en groupes ou sources de disputes répétées.

DEPLACEMENTS : Il est formellement interdit de courir dans les couloirs, dans les escaliers et dans les classes.

CHEWING GUM : Il est absolument interdit de manger du chewing gum à l'intérieur de l'établissement.

Ce qui doit être respecté

MATERIEL SCOLAIRE : Chaque enfant doit avoir son matériel tous les jours (il faut donc le vérifier régulièrement et remplacer ce qui manque). Les oublis répétés seront sanctionnés. Les stylos paillettes, les stylos pastels et autres gadgets sont à proscrire. Toute dégradation de matériel appartenant à l'école ou à un autre enfant devra être réparée par l'élève ou par ses parents.

CAHIER DE LIAISON : Il doit toujours être dans le cartable de l'enfant. Les parents doivent le vérifier tous les jours et le signer le jour même à chaque page où cela est demandé. Le manque de signature sera sanctionné.

VETEMENTS : Chaque enfant doit porter une tenue vestimentaire correcte pour entrer dans l'établissement (les shorts courts et les hauts échancrés sont interdits, les pantalons taille basse ne sont autorisés qu'avec une ceinture). Les casquettes sont interdites dans les bâtiments, elles sont autorisées en cas de fortes chaleurs à l'extérieur mais ne doivent pas être portées à l'envers. Sont interdits les vêtements comportant des insultes ou des marques pour jeux violents. Le maquillage n'est pas autorisé les jours de classe.

ANNIVERSAIRES : Les enfants de primaire pourront, s'ils le désirent, apporter un paquet de bonbons enveloppés à partager avec leurs copains (pas de gâteaux ni de boissons). Pour les enfants de maternelle, des consignes spécifiques seront données lors de la réunion de rentrée.

REGLES DU QUOTIDIEN...

ENTREE DES ELEVES : Les parents des élèves de primaire ne doivent pas entrer dans la cour à l'heure des entrées. Les enfants entrent seuls et se dirigent en classe. Les parents des élèves de GS peuvent les accompagner jusqu'à la porte de leur classe les 2 premiers jours. Les parents des élèves de MS pourront le faire les 2 premières semaines et ceux de TPS/PS jusqu'à la fin du mois de septembre.

SORTIES DES ELEVES DE PRIMAIRE : Les élèves restent rangés avec les enseignants jusqu'à l'ouverture des 2 battants de la grille. Ils ne peuvent rejoindre leurs parents qu'après le signal de l'enseignant qui est à la grille. L'enfant peut partir avec une tierce personne si et seulement si cette personne est inscrite sur la liste à compléter à la fin du cahier de liaison.

SORTIES DES ELEVES DE MATERNELLE : Aucun enfant de maternelle ne peut quitter l'école avec un enfant de moins de 10 ans ou un adulte qui n'est pas inscrit sur la liste remise à l'enseignante à la rentrée.

SORTIES DES ELEVES QUI PARTENT SEULS : Les élèves doivent avoir l'autorisation signée à la fin du cahier de liaison.

Ce qui est attendu des parents...

RESOLUTION DE CONFLIT : Aucun parent ne peut régler directement un conflit entre enfants, ni dans l'établissement, ni hors de l'école. Seuls, les enseignants et les membres de l'équipe éducative sont habilités à le faire mais les parents sont invités à les prévenir dès qu'un problème grave se produit.

FACEBOOK et autres réseaux sociaux : Il est interdit d'insulter ou d'avoir des propos dégradants sur toute personne de l'école. Un élève dont la preuve sera avérée qu'il a transgressé ce point sera immédiatement convoqué pour une équipe éducative disciplinaire et sévèrement sanctionné. Le même délit commis par un adulte entraînera la rupture du contrat de scolarisation et l'inscription des enfants dans un autre établissement.

CAHIERS : Les parents et éducateurs doivent veiller à signer les cahiers régulièrement (chaque enseignant précisera à la réunion de parents les modalités pour sa classe). Tout cahier non signé pourra entraîner un avertissement sur la page prévue du cahier de liaison.

DOCUMENTS : Tout document donné à l'enfant devra être rendu avant la date demandée afin de ne pas pénaliser le travail de la personne qui comptabilise le tout. Tout retard sera notifié sur le cahier de liaison.

ENTREES ET SORTIES : Les parents ne doivent pas stationner sur les trottoirs pour déposer ou récupérer leur enfant (c'est une règle du code de la route mais surtout cela met les enfants en danger). Il vous est demandé d'aller vous garer un peu plus loin (même si nous sommes conscients que cela vous fait perdre du temps). Les plus grands peuvent vous rejoindre sur le parking s'ils ont une autorisation écrite. Afin d'améliorer la sécurité des enfants devant l'établissement, une personne est nommée responsable pour gérer la sortie sur la rue Bertin.

PONCTUALITE : La sonnerie retentit à 8H45 et à 13H30 et la grille de l'école est alors fermée. Tous les élèves doivent donc être dans la cour. L'entrée par la petite porte ne doit pas devenir une habitude. Les enfants trop souvent en retard gênent la mise au travail des autres élèves. La ponctualité des parents est nécessaire aussi en fin de journée afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi. (Les retards répétés seront facturés par quart d'heure).

ASSIDUITE : L'école est maintenant obligatoire à partir de 3 ans. Pour les élèves de TPS et PS, une dérogation est acceptée l'après-midi si les parents préfèrent que l'enfant fasse la sieste à la maison. Nous signalons aux autorités académiques toute absence de 4 demi-journées non justifiées dans le mois (en particulier les départs en vacances à la montagne ou à l'étranger).

GARDERIE DU MATIN : Tous les enfants qui arrivent entre 7H30 et 8H25 doivent aller à la garderie (entrée rue Chandon). La grille restera fermée jusqu'à cette heure afin que les enfants ne restent pas dans la cour sans surveillance.

GARDERIE DU SOIR : Les enfants qui seront encore à l'école à 17 heures iront obligatoirement à la garderie et pourront y rester jusqu'à 18H15. Il n'y a pas de garderie le vendredi soir (si votre enfant est encore à l'école après 17H, une facture « spéciale week-end » vous sera adressée).

AIDE AUX DEVOIRS : De 17h à 17h45, les élèves de primaire qui sont à la garderie iront en aide aux devoirs par niveau de classe. A 17h45, ils rejoindront Nadège à la garderie et les parents pourront venir chercher leur enfant à partir de 17h50 (jamais plus tôt) et avant 18h15.

REPAS A LA MAISON : Les enfants qui retournent manger chez eux peuvent revenir à l'école à partir de 13h15 et non avant (la grille est fermée jusqu'à cette heure).

ABSENCE : En cas d'absence d'un enfant, les parents doivent prévenir l'école le jour même par téléphone ou par un message sur école directe.

ENFANT MALADE : Nous ne pouvons garder à l'école un enfant qui a de la fièvre, qui vomit ou qui présente des symptômes incompatibles à sa venue en classe.

POUX : En cas d'apparition de poux, les parents doivent prendre très rapidement les mesures adéquates (soigner les cheveux mais aussi les vêtements, la literie...) et avertir l'école afin que chacun puisse faire le nécessaire le plus rapidement possible.

GOUTER : A la demande du ministère de la santé, il est demandé de ne plus donner de goûter à l'école. Pensez à faire prendre à vos enfants un bon petit déjeuner indispensable pour leur santé (les enfants peuvent toutefois apporter un goûter pour la garderie du matin et celle du soir).

CANTINE : Les élèves de maternelle, de CP et de CE1 prennent leurs repas à l'école. Toute inscription irrégulière à la cantine doit être faite au minimum 15 jours avant la semaine précédant le repas (délai impératif pour la commande des repas). En cas d'inscription hors délai, une compensation financière sera ajoutée à la facture.

LSU : Les notes (pour le cycle 3) et les compétences de votre enfant (en classe primaire) vous sont transmises par l'intermédiaire du LSU avec vos codes « Ecole Directe » (aucun document papier ne vous sera remis). A chaque fin de trimestre, il vous faut télécharger ou imprimer les relevés de compétences car ils sont supprimés chaque année en juillet. Pour les maternelles, un cahier de réussites est mis en place à partir de la PS et vous sera remis 2 ou 3 fois chaque année jusqu'à la fin de la GS.

ECOLE DIRECTE : Nous pouvons transmettre des messages importants sur votre compte. N'hésitez pas à consulter régulièrement votre messagerie. Vous pouvez aussi répondre à ces messages à l'unique condition que le ton reste courtois quelles que soient les circonstances.

RENDEZ-VOUS : Les parents peuvent obtenir un rendez-vous avec l'enseignant ou le chef d'établissement en le sollicitant par l'intermédiaire d'un message sur école directe ou en téléphonant au secrétariat de l'école. Il vous est expressément demandé de ne pas venir parler aux enseignants à 11h45 ou à 16h45 avant la fermeture de la grille (cela gêne considérablement la surveillance effective des enfants qui quittent l'école).

PROPRETE DES MATERNELLES : Les enfants doivent être propres pour venir à l'école (pas de couches même à la sieste).

DOUDOU : Les maternelles de TPS et PS peuvent amener leur doudou dans leur cartable afin de le sortir pour la sieste. La tétine doit rester à la maison. Les doudous de MS doivent rester dans la chambre.

ELEVES DE TPS : Les enfants qui entrent à l'école en TPS ont un projet spécifique basé sur la relation avec les autres. Il n'est aucunement question d'envisager un passage anticipé dans la classe supérieure pour ces enfants qui feront donc 4 années en maternelle.

SOINS MEDICAUX : Aucun médicament ne sera donné aux enfants sans une ordonnance médicale et remise du document spécifique qui se trouve dans le carnet de liaison. Nous ne pouvons donner ni spasfon (mal de ventre), ni paracétamol (mal de tête), ni granules homéopathiques (bosses), ni pommades (chutes). Nous ne pouvons que désinfecter les petites plaies et appliquer du froid en cas de choc.

PHOTOS : Aucun enfant ou parent ne peut prendre de photos dans la cour ou lors de voyages scolaires (seuls, les enseignants et les ASEM pourront le faire à des fins pédagogiques à condition que les parents aient signé le droit à l'image).

Différents autres aspects de la vie à l'école

PERMIS A POINTS DES ELEVES : Les enfants ont dans leur carnet de liaison 6 grilles de 21 cases de comportement. Quand les 21 cases sont complétées par un avertissement (voir barème), l'élève aura deux heures de retenue à exécuter un mercredi matin. Au bout de deux retenues, l'enfant sera exclu une journée de la classe. Un avertissement de comportement correspondant à la perte de points sera ajoutée au document du LSU de chaque période.

EQUIPE EDUCATIVE DISCIPLINAIRE : Si les écarts de conduite d'un enfant se poursuivent après deux heures de retenue ou si l'élève est coupable d'une faute grave, une équipe éducative sera mise en place avec plusieurs enseignants et le chef d'établissement qui recevront les parents ou les éducateurs pour mettre en place un suivi spécialisé. Si cela s'avère nécessaire pour la bonne marche de l'établissement, une exclusion temporaire voire définitive de l'élève pourra être envisagée.